



TOURISME LOISIRS CULTURE

Association régie par la loi de 1901 – N° SIRET 403 085 012 00017

1 avenue du Stade - 73000 BARBERAZ

Téléphone : 04.79.85.08.68

Permanences : mercredi 16h/18h30 _ vendredi 16h/18h

Courriel : tourisme-loisirs-culture@wanadoo.fr

Site internet : <https://tlcbarberaz.blogspot.com/>



Pôle « Randonnées - Montagne »

Courriel : tlc-rando-montagne@orange.fr

blog: www.tlc-rando-montagne.fr

Responsable de l'activité : Pierre DIDIER-LAURENT

SEJOUR RANDONNEE A REMUZAT (26) **NOTICE D'INFORMATION PREALABLE**

L'association « T.L.C. » de BARBERAZ organise un séjour randonnée » dénommé :
« Au pays des vautours ».

Ce séjour est ouvert aux adhérents de l'association T.L.C., inscrits à l'activité de randonnée pédestre et titulaires de la licence FFRP 2019/2020

Les randonnées seront encadrées par les animateurs brevetés de l'association.

Nombre de participants : 16 au minimum, 21 au maximum.

Date : du dimanche 17 mai au jeudi 21 mai 2020.

Déplacements : voitures personnelles avec covoiturage.

PROGRAMME

Il s'agit d'un séjour orienté sur la pratique de la randonnée pédestre avec 5 jours de randonnée avec des dénivelées de 400 à 800 m et de 4 à 6 heures de randonnée chaque jour. Le programme prévu pourra être modifié en fonction des conditions climatiques.

Départ de BARBERAZ le dimanche 17 mai 2020 dans la matinée. Petite randonnée à définir et déjeuner en cours de route (à charge des participants). Arrivée et installation en fin d'après-midi.

3 jours de randonnées dans les collines des Baronnie

Retour le jeudi 21 mai 2020 au départ de Rémuzat après le petit déjeuner. Déjeuner en cours de route (à charge des participants). Arrivée à BARBERAZ en fin de journée

HEBERGEMENT

VILLAGE-VACANCES « LES LAVANDES » (groupe NéaClub).

Voir la notice descriptive en annexe.

Téléphone du centre de vacances : 04 75 27 86 00

Site internet : lavandes@neaclub.com

Le séjour est réservé en pension complète.

L'organisateur se réserve la possibilité de retenir, le cas échéant, une autre structure d'hébergement que celle désignée ci-dessus.

COUT DU SEJOUR

Le coût du séjour est fixé à 330,00€ par personne, en pension complète.

Supplément pour chambre individuelle : 60,00 € pour la durée du séjour.

Ce prix comprend :

- * La pension complète, en chambre double, du dîner du 1^{er} jour au petit déjeuner du dernier jour. Les repas de midi seront pris sous forme de pique-niques chaque jour de randonnée.
- * Les boissons aux repas, cafés,
- * La prise en charge partielle des frais d'hébergement de l'organisateur
- * Les lits faits à l'arrivée.
- * Le linge de toilette fourni par le centre.
- * L'apéritif d'accueil le soir du 1er jour.
- * Les taxes de séjour
- * La cotisation "Immatriculation Tourisme"
- * L'assurance annulation de séjour
- * Le voyage A-R, jusque et les déplacements sur place basés sur le covoiturage. Voir paragraphe « Déplacements » ci-dessous

Ne sont pas compris :

- * D'une manière générale, tout ce qui n'est pas indiqué comme "compris"

INSCRIPTIONS

Les préinscriptions sont ouvertes à compter de la réception de cette notice d'information, à la permanence de l'association. **Cette préinscription sera matérialisée par le dépôt d'un chèque de réservation de 80,00 € (chèque à l'ordre de T.L.C.) avant le 20 septembre 2019.**

Suivant le nombre de préinscrits, la décision de réaliser ce séjour sera prise à la date du 20 septembre 2019. En cas d'annulation par l'organisateur, le chèque de réservation sera restitué.

S'il est décidé de réaliser ce séjour, l'association proposera aux pré-inscrits un bulletin d'inscription. Votre inscription deviendra définitive après signature et renvoi de ce bulletin sous 8 jours. Le chèque de réservation sera affecté au règlement de l'acompte.

Les personnes intéressées sont invitées à s'associer, deux par deux, en vue d'occuper des chambres à 2 lits, préalablement à leur préinscription

ATTENTION : le nombre de chambres individuelles est limité.

PAIEMENTS

Acompte de 80,00 € à la préinscription.

Deuxième versement de 125,00€ avant le 15 janvier 2020.

Solde du séjour, soit 125,00€ avant le 15 avril 2020.

Tous ces règlements doivent être faits à l'ordre de l'association T.L.C.

Les chèques vacances sont acceptés.

DISPOSITIONS CONCERNANT LES DEPLACEMENTS

Distance : 200 kms et 3 heures de trajet voiture depuis BARBERAZ d'après Via Michelin, par Grenoble, Col de Lus la Croix Haute et Serres.

Le coût total du transport, trajets et autoroutes, voyage A-R et déplacements sur place, a été évalué à 30,00€ par personne sur la base de 4 personnes par voiture.

Les participants seront invités à se regrouper, pour constituer des équipages de 4 personnes par véhicule.

Si le nombre de personnes n'est pas égal dans toutes les voitures, une péréquation sera effectuée pour que chaque participant paie le même prix et que chaque conducteur reçoive la même indemnité.

CONDITIONS D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION

S'il y a des inscrits en liste d'attente et que la place annulée est reprise par une de ces personnes, pas de retenue, remboursement intégral des sommes versées.

En cas de souscription du contrat d'assurance "annulation", application des clauses du contrat.

A défaut, application des conditions générales de vente du prestataire.

Annulation plus de 90 jours avant le début du séjour : les frais d'annulation s'élèvent à trente pour cent (30%) du montant de la facture totale.

Annulation entre 89 jours et 30 jours avant le début du séjour : les frais d'annulation s'élèvent à quarante pour cent (40%) du montant de la facture totale.

Annulation entre 29 jours et 8 jours avant le début du séjour : les frais d'annulation s'élèvent à soixante-dix pour cent (70%) de la facture totale.

Annulation à 7 jours ou moins avant le début du séjour : l'intégralité de la facture est due (100%).

RECOMMANDATIONS

Il convient d'être suffisamment entraîné à la pratique de la randonnée pour apprécier pleinement ce séjour.

Si le nombre de préinscriptions est supérieur au nombre de places disponibles, la priorité sera donnée aux personnes qui auront participé de façon régulière aux randonnées les jeudis et les week-ends au cours de la saison 2019-2020.

Au-delà de l'équipement de base du randonneur, penser à emporter des vêtements chauds et imperméables, pulls, gants, bonnet, lunettes de soleil, crème solaire, chaussures étanches, imperméable, ...

En tant que de besoin, une réunion des participants, pourra être organisée dans la quinzaine précédent le départ.

Barberaz, le

Vu, le président de l'association T.L.C.
Jean PERROD

Le Responsable de l'activité
Pierre DIDIER-LAURENT

Le responsable du séjour
Maurice TEPPAZ

Nota : Les conditions générales de vente « groupes » du prestataire, ainsi que le contrat d'assurance « groupe » souscrit par l'organisateur auprès du prestataire, ou le contrat d'assurance "annulation - interruption de séjour" facultatif seront remis sur demande du participant, ou consultables à la permanence de l'association ou sur le site de l'association, page « espace adhérents » : <http://tlc-rando-montagne.fr/espace-adherents/>

Association bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme fédérale de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre 64, rue du Dessous des Berges 75013 Paris. Numéro d'immatriculation : IM075100382. Tél. 01 44 89 93 90. Centre d'information : tél. 01 44 89 93 93
La Fédération Française de la Randonnée Pédestre est une association reconnue d'utilité publique. Agréée et délégataire du ministère chargé des Sports pour la randonnée pédestre et le long côtes. Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre Code APE : 9319Z –SIRET : 303588164 00051

Assurance R.C.P. : GROUPAMA : Caisse régionale d'assurances Mutuelles Agricoles Paris Val-de-Loire 161 avenue Paul Vaillant Couturier 94258 Gentilly Cedex Ct n° :

Garantie financière : GROUPAMA 126, rue de la Piazza 93199-Noisy Le Grand Cedex Tel 33(0)149313131, contrat. 4000716162 /0